sous ce rapport. Ce gouvernement adopta le système de la double majorité. je ne crois pas que la majorité de ses partisans haut-canadiens ait accepté ce principe comme suffisant à régler les griefs du Haut-Canada. Le parti réformistes du Haut-Canada consentit, pour le moment, à laisser de côté la question de la représentation pour s'occuper plus spécialement d'une réforme administrative que nécessitaient la corruption et l'extravagance qu'on pratiquait alors. Toutefois, le système de la double majorité ne fonctionna point (Ecoutes!) Le ministère MACDONALD-SICOTTE fut défait et remplacé par le ministère MACDONALD-DOLION. Celui-ei traita la question comme avait fait l'administration CARTIER-MACDONALD, c'est-à-dire, qu'il en at une question ouverte. Sous ce gouvernement, il n'y out point d'agitation à ce sujet, bien que la représentation d'après la population fût généralement appuyée par les membres du Haut-Canada. Ce ministère résigna, et un nouveau gouvernement fut formé sous lequel l'hon, membre pour South Oxford fit nommer un comité pour prendre en considération la question de la représentation. Ce comité étudia longuement son Il fit rapport le jour même de la suiet. chute du ministère, mais il n'indiquait aucune conclusion précise, si ce n'est que la plupart de ses membres penchaient pour un gouvernement fédéral. (Ecoutez!) Ce gouvernement fut défait sur la question des \$100,000 payées à la cité de Montréal. Le vote fut pris le 14 juin, et la dernière partie de la résolution était ainsi conçue :

"Qu'en présence des faits cl-hant mentionnés, cette charabre manquerait à son devoir si elle n'exprimait point sa désapprobation d'une avance d'une somme somme cousidérable des deniers publics sans autorisation, et de l'abandon subséquent des conditions contenues dans l'ordre en conseil en vertu duquel fut faite la dite avance."

Jamais motion n'avait attaqué plus directement l'hon ministre des finances; il était convaincu par la majorité de la chambre d'avoir fait perdre \$100,000 au pays. La majorité vota en faveur de la motion. Aussitôt se déclara une crise ministérielle et on apprit que le ministère avait obtenu du gouverneur-général la disolution des chambres; quelques jours plus tard, quelques-uns des hommes qui avaient condamné le ministre des finances lui avaient entièrement pardonné et prenaient place à côté de lui sur los banquettes ministérielles.

(Ecoutez!) La coalition actuelle était formée sur le principe de la confédération. crois que depuis trois ans le mouvement en faveur de la représentation basée sur la population s'était beaucoup ralenti; mais la défaite du ministère sembla suffire aux chefs de l'opposition pour s'unir avce leurs anciens adversaires et soumettre à la chambre le projet actuel de confédération. Pour ma part, je ne suis pas opposé à une fédération des provinces sur une base convenable, mais j'aurais préféré une union législative ne sympathise nullement avec les hon. membres qui opposent à la fois le projet, l'union législative et la représentation basée sur la population. L'accroissement de la population haut-canadienne demande une modification dans notre système; et je ne vois pas comment les membres à triple opposition, dont je parlais à l'instant, peuvent compter sur les sympathies des députés du Haut-Canada. Je ne suis nullement opposé au principe de cette mesure, mais à une partie du projet qui est la construction du chemin de fer intercolonial. Lorsqu'en 18 12 cette question fut mise en avant, jo Ce fut le gouvernement m'y opposai. MACDONALD-SICOTTE qui s'engagea à construire ce chemin; je m'y opposai, comme je viens de le dire, et j'y ai toujours été opposé depuis. A co propos, je rappellersi quelles étaient les opinions de l'hon. membre pour South Oxford sur cette question. Je ne veux pas montrer par là qu'il a changé ses idées à cet égard, parce que je suppose qu'il l'admet lui-même. Je fais cette citation pour montrer quelles étaient ses vues à l'époque-vues qui étaient partagées par la majorité du Haut-Canada. On prétend que ce chemin est nécessaire au point de vue de la défense du pays. On prétend qu'on devra suivre le plus long tracé rarce que le plus court se rapprocherait trop de la frontière de l'Etat du Maine. (Ecoutez!) Mais si l'on considère que ce chemin se reliers au Grand Tronc à la Rivère du-Loup, qui est à vingt-cinq milles de la frontière américaine, on doit admettre qu'au point de vue stratégique il aura bien peu de valeur. est ridioule de prétendre que les américains ne peurraient pas couper une ligne de chemin de fer qui passe à vingt-cinq milles de leur frontière. Si nous ne sommes pas assez forts pour protéger le chemin qui traverse l'Etat du Maine, le chemin intercolonial sera, pour nous, d'une bien faible importance. Voici ce que je li dans